

Avis public

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENTS 364 ET 253-39

LA POPULATION DE TADOUSSAC EST CORDIALEMENT INVITÉE À UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE JEUDI 19 JANVIER 2017 DE 17 HEURES À 18 HEURES À L'HÔTEL-DE-VILLE DE LA MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC, AU 162, RUE DES JÉSUITES.

CETTE CONSULTATION PORTERA SUR LE RÈGLEMENT 364 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 175,000\$ AINSI QUE L'APPROBATION D'UN MONTANT DE 112,000\$ AU FOND CARRIÈRES ET SABLÈRES POUR EFFECTUER LE PAVAGE DANS DIFFÉRENTES RUES, REMPLACEMENT PARTIEL ET/OU COMPLÉMENTS.

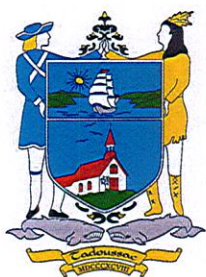
LA CONSULTATION PORTERA ÉGALEMENT SUR LE RÈGLEMENT 253-39 AYANT POUR OBJET D'AJOUTER CERTAINS USAGES DE LA CLASSE « RÉCRÉATION EXTENSIVE » DANS LA ZONE 25-H, SOIT LES SUIVANTS :

- CIRCUITS PIÉTONNIERS ET/OU CYCLABLES;
- BELVÉDÈRES;
- SITES D'OBSERVATION;
- CENTRES, ABRIS ET SENTIERS DE RANDONNÉE, DE SKI DE FOND ET DE MOTONEIGE;
- LOCATION DE CHALETS.

LA ZONE 25-H EST SITUÉE DANS LA MONTAGNE ENTOURÉE PAR LA ROUTE 138, LA RUE DES FORGERONS ET LA RUE DES PIONNIERS.



DONNÉ à Tadoussac ce 10^e jour de janvier 2017.



Marie-Claude Guérin
Directrice générale